



ARTVO 2010

Foire d'art contemporain

5^{ème} édition

Conditions de participation

Tout artiste qui le souhaite peut demander à participer à cette manifestation. Il faut cependant être en mesure de vendre des œuvres donc être déclaré comme marchand occasionnel ou permanent. La condition de présenter un artiste seulement sur le stand ne peut être modifiée qu'avec accord du jury. **Le dossier d'inscription présentant l'artiste est soumis à un jury de sélection. Ce jury de sélection a pour mission de veiller à la qualité de la manifestation et à l'homogénéité des œuvres dans l'intérêt de tous.**

Le jury n'a pas pour vocation d'évaluer la qualité du travail, elle veille à présenter un ensemble cohérent au public ainsi qu'au respect de la crédibilité de la manifestation. C'est pourquoi elle se refuse à justifier les refus par des courriers personnalisés. L'admission à exposer est valable pour la manifestation en préparation et n'engage pas l'avenir, le jury étant libre de modifier ses critères de choix d'une année à l'autre.

Mise en œuvre

Chaque artiste loue un stand qu'il aménage à sa convenance. ARTVO réalise des documents sur lesquels paraîtra l'œuvre que vous aurez choisie et vos références. Vous disposez de 20 invitations à la Soirée de Vernissage à envoyer à vos clients et collectionneurs. L'inauguration de la manifestation permet à notre association de recevoir les responsables des institutions et les partenaires autour d'un cocktail après visite et discours, vous pouvez en profiter pour recevoir sur votre stand.

Location de l'emplacement

Artistes : stands de 12 m². Stands d'exposition aménagés avec parquet et rails d'accrochage.

Frais de dossier : **30,00€**

Location du stand : **120 €** incluant le montage et le démontage par une société spécialisée, des agents de sécurité pour un gardiennage la nuit, l'accueil, le catalogue, les pages du site et la communication.

A l'intérieur de chaque stand, il est prévu des panneaux d'exposition avec le matériel nécessaire pour l'accrochage des œuvres. Il est prévu un système d'éclairage.

Toute vente reviendra intégralement à l'artiste.

Important

ARTVO a lieu à l'Axe Majeur, domaine public et site classé..

Chaque stand est occupé par un artiste ou présente un artiste. Le stand loué est occupé par son titulaire du début à la fin de la manifestation pendant les heures d'ouverture. Vous vous engagez à ne pas démonter le stand avant que les visiteurs ne soient partis.

Vous faites un effort de décoration et de présentation afin de donner un cachet à la manifestation et vous veillez à ne pas endommager les cloisons ni le matériel mis à disposition ;

Dates et horaires

Vendredi 4 juin : installation des stands par des artistes de 9h à 13h30
ouverture au public de 14h à 21h

Samedi 5 juin : ouverture au public de 11h à 21 h

Dimanche 6 juin : ouverture au public de 11h à 21 h
démontage des stands de 21h à 0h.

Soirée d'ouverture : vendredi 4 juin à 19h

Réservation

Chaque artiste se verra adresser en même temps que la décision du jury, une confirmation de réservation

Rappel aux artistes

Toute personne qui désire présenter et commercialiser sa création artistique dans les domaines des arts graphiques et plastiques (dessin, peinture, gravure, sculpture, céramique, etc...) doit obligatoirement se déclarer en vertu des lois sociales (art. L-382-1 du CSS) et fiscales (art. 1460-2°, art.102 ter & art. 92-DB 5 G-11 du CGI) afin d'être reconnu administrativement et cela dès le premier euro perçu. Même si cette personne exerce une activité : salariée et/ou indépendante libérale, artisanale,

ARTVO 22 allée des bourseaux 95280 Jouy le Moutier
Tel : 06 77 03 78 54 Email : postmaster@artvo.eu
www.artvo.eu

commerciale, agricole etc...y compris retraité du secteur public ou privé.
L'inscription sociale et fiscale est une obligation.

Pour information aux artistes français : sites : www.lamaisondesartistes.fr et www.cnap.fr



Votre dossier de candidature doit comprendre

- la demande de participation complétée
- 6 photos couleurs minimum ou un Cd Rom ou des illustrations jointes à votre inscription en ligne, reflétant ce qui sera présenté sur votre stand. Evitez s'il vous plaît d'envoyer des catalogues sur tous les travaux, le jury souhaite surtout voir ce que vous présenterez à ARTVO.
- un CV détaillé avec dates et lieux des expositions et une présentation brève de la démarche
- 1 enveloppe format A4 avec vos nom et adresse si vous désirez le renvoi du dossier après décision du jury
- 1 chèque de 30 € couvrant les frais de dossier à l'ordre de l'association Art.VO . **Les frais de dossier ne vous seront pas retournés au cas où vous ne seriez pas sélectionné pour cette année.**
- 1 chèque de 120 € pour la location du stand qui vous sera restitué si votre candidature n'est pas retenue.

Demande de participation à compléter et à retourner avec le dossier de candidature le plus rapidement possible.

Retourner à :

ARTVO – 22 allée des bourseaux 95280 Jouy le Moutier ou par mail : postmaster@artvo.eu

Nom d'artiste:

Nom civilPrénom :

Activité artistique :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :Ville : Pays :

Tel :tel portable :

E-mail :Site internet :

.....

Maison des artistes :

N° : Date

Si vous connaissez des artistes qui souhaitent s'inscrire, vous pouvez photocopier ces documents pour les leurs transmettre.